



Secrétariat de la Conférence Régionale  
de la Santé et de l'autonomie Provence-Alpes-Côte d'Azur

Courriel : [ARS-PACA-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr](mailto:ARS-PACA-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr)

Téléphone : 04 13 55 83 72 ou 83 74 ou 83 76

Télécopie : 04 13 55 85 09

Réf : 2014-03-03\_sds\_crr\_csos\_vf.docx.doc

**COMPTE RENDU  
APPROUVÉ LE 30/06/2014**

# Compte-rendu de la réunion de la C.S.O.S.

**LUNDI 3 MARS 2014**

de 14 h 10 à 15 h 30 – Salle Camargue  
132 boulevard de Paris  
13 003 Marseille



Par message électronique du 14 février 2014, adressé aux membres de la CSOS, et en copie à leurs suppléants, Sylvia BENZAKEN, présidente de la CSOS, a invité les membres de la Conférence à se réunir le lundi 3 mars 2014 à 14 heures au siège de l'ARS PACA à la salle « Camargue », 132 boulevard de Paris, 13 003 Marseille.

## 1° - Composition de la Réunion :

### **La CRSA, représentée par :**

- Les membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins :

Nombre de présents en début de séance : **26 votants (22 présents et 4 procurations)**. Le quorum est donc atteint. (Feuille d'émargement en annexe)

### **L'Agence Régionale de Santé représentée par :**

#### La Direction Générale :

- Mme Marie-Claude DUMONT – Conseiller médical auprès du DG ARS

#### Le service Démocratie sanitaire :

- Mme Marie LOPEZ – Responsable de la concertation institutionnelle
- Mme Nathalie GIORGIS – Assistante du service

#### La Direction « Offre de soins » :

- Mme Aleth GERMAIN – Responsable du service Autorisation, contractualisation et coopération
- Mme Caroline POGAM – Responsable de la cellule autorisations sanitaires
- Hervé FROMENT – Gestionnaire cellule autorisations sanitaires
- Maguelone BRUNET - Stagiaire cellule autorisations sanitaires

#### Les rapporteurs :

- Dr GIUNTA
- Dr GUILLEMIN
- Dr ROUBAUD

## 2° - Ordre du jour :

- ✚ Validation des PV des réunions du 2 décembre 2013 et du 13 janvier 2014
- ✚ Avis sur 22 demandes d'autorisation
- ✚ Présentation des travaux sur les hospitalisations potentiellement évitables



**La séance est ouverte à 14h10**

\*\*\*\*\*

### **3° - Validation des PV des réunions du 2 décembre 2013 et du 13 janvier 2014**

Le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2013 et celui de la réunion du 13 janvier 2014 sont adoptés à l'unanimité.

### **4° - Avis sur les demandes d'autorisation**

#### **DOSSIERS « AUTORISATIONS » SOUMIS A AVIS**

#### **25 Votants (21 présents et 4 procurations)**

2014 A 024	Demande d'autorisation de transfert de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de longue durée	Centre hospitalier de la Ciotat Boulevard Lamartine BP 150 13708 La Ciotat Cedex	EHPAD Le Rayon de Soleil Boulevard Lamartine BP 150 13708 La Ciotat Cedex
------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Dr GUILLEMIN – Avis favorable

Votants : 25  
Abstentions : 21  
Défavorables : 0  
Favorables : 4

La présidente rappelle que l'autorisation d'activité de soins de longue durée (USLD) a été accordée en juillet 2011 au Centre hospitalier de la Ciotat ; celle-ci n'a toujours pas été mise en œuvre, la date butoir étant fixée à juillet 2014. Vraisemblablement, cette unité ne sera ouverte qu'en 2017. Les besoins de la population ne sont pas couverts.

Cette situation est problématique.

Le Dr GUILLEMIN précise qu'il y a de réels besoins d'activité d'USLD sur le territoire mais que les équipes se sont concentrées sur la mise en place d'un pôle de santé public/privé.

La présidente constate un manque de rigueur dans la gestion des délais pour la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) et pour l'Agence Régionale de Santé Provence- Alpes Côte-d'Azur (ARS PACA).

Mme GERMAIN rappelle que l'on est bien dans un projet de transfert d'autorisation.

Deux possibilités étaient offertes à l'ARS PACA :

- Une présentation à la CSOS impliquant une révision des termes de l'autorisation.
- Une simple vérification de la conformité lors de l'ouverture de l'USLD.

L'ARS PACA a estimé qu'une présentation à la CSOS et une validation par celle-ci s'imposaient tout en sachant que l'autorisation ne sera pas mise en œuvre à temps.

M. MAURIZI remercie la présidente d'être intervenue. Il votera le dossier mais remarque que le droit est contourné. Il demande pourquoi un début de mise en œuvre n'est pas envisagé.

Mme GERMAIN précise que le « coup de pioche artificiel » ne suffit pas à constater un début d'exécution de l'autorisation.

M. HANRIAT rappelle que l'accueil des patients est différé.



Mme BEURAIN précise que, s'il n'y a pas de début d'exécution de l'autorisation, celle-ci peut être remise en jeu, permettant un dépôt de dossier d'USLD par un autre promoteur.  
La présidente remarque qu'un autre promoteur pourrait livrer des lits d'USLD dans des délais courts.  
Le Dr GUILLEMIN rappelle qu'il y a peu de promoteurs sur ce territoire.  
La présidente insiste sur le fait que les délais de mise en œuvre ne sont pas du tout respectés.  
M. BUDET indique que l'autorisation d'USLD n'est toujours pas mise en œuvre alors que celle-ci est demandée par d'autres établissements du secteur public.  
Il doit y avoir absolument au moins un début d'exécution.  
M. ROUSSEAU rappelle qu'un financeur doit être partie prenante dans le dossier.  
M. GAILLET rappelle que l'Assurance Maladie peut avoir besoin de crédits pour d'autres projets et refuser de financer le projet.  
M. MAURIZI indique qu'il faut constater un début d'exécution.  
Le Dr GUILLEMIN précise que l'ARS PACA a reçu le projet d'extension de la maison de retraite à Cassis et a donné un avis favorable à celle-ci.  
Le permis de construire est en attente.

Lorsque la maison de retraite de Cassis aura été construite, le transfert des personnes âgées entre les deux établissements devrait suivre si elle a obtenu le financement de l'ARS PACA.

### Avis de la CSOS : Avis favorable

\*\*

#### Arrivée de M. JORDA

**26 Votants (22 présents et 4 procurations)**

**Les dossiers 2014 A 025 et 2014 A 026 sont présentés simultanément.**

2014 A 025	Demande d'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation sous la modalité de prise en charge des affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien pour adultes en hospitalisation de jour	SAS Maison de Régime Saint Jean 1 bis avenue des Allouettes 83320 Carqueiranne	Unité Méditerranéenne de Nutrition Hôpital Sainte Marguerite 270 Boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille cedex 9
------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Dr KESSALIS – Avis favorable

Dossier présenté en séance pour le Dr ROUBAUD

Votants : 26

Abstentions : 0

Défavorables : 0

Favorables : 26

M. MAURIZI souligne qu'il s'agit d'une autorisation de l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) sous la forme hospitalisation de jour pour adultes et enfants.

Le Dr ROUBAUD précise que l'établissement renoncera à l'exercice de l'activité de SSR en hospitalisation complète pour les enfants à l'occasion du déménagement sur le site de l'Hôpital Sainte-Marguerite.

M. MAURIZI rappelle que l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (AP-HM) n'est qu'hébergeur, et que M. BUDET peut rester débattre du dossier.

Il donnera un avis favorable à ce dossier.

Il y avait une autorisation de SSR en hospitalisation de jour adulte disponible dans le Schéma régional d'organisation des soins (SROS).

Les promoteurs intéressés étaient donc libres de déposer un dossier de demande d'autorisation.

La Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) ne peut pas s'opposer à cette demande.

La présidente demande si un projet pour le site de Carqueiranne va être présenté à la CSOS.

Le Dr ROUBAUD précise qu'il s'agit d'un projet établi dans le cadre de la réorganisation d'un pôle nutritionnel sur le Var.

**Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité**

\*\*

2014 A 026	Demande d'autorisation : ► de confirmation de l'activité de soins de suite et de réadaptation sous la modalité de prise en charge des affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien pour enfants de 6 à 18 ans, en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour détenue par la SARL Bettyzou, ► de transfert géographique de l'autorisation de soins de suite et de réadaptation sous la modalité de prise en charge des affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien pour enfants de 6 à 18 ans en hospitalisation de jour, sur le site de l'Hôpital Sainte Marguerite dans les Bouches-du-Rhône	SAS Maison de Régime Saint Jean 1 bis avenue des Allouettes 83320 Carqueiranne	MECS Bettyzou 930 avenue de Font Brun 83320 Carqueiranne
------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Rapporteur : Dr KESSALIS - Avis favorable

Dossier présenté en séance pour le Dr ROUBAUD

Votants : 26  
 Abstentions : 0  
 Défavorables : 0  
 Favorables : 26

**Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité**

\*\*

**Départ de M. MAURIZI**

**24 votants (21 présents et 3 procurations)**

**Le dossier 2014 A 028 est présenté avant le dossier 2014 A 027**

2014 A 028	Demande d'autorisation de confirmation de l'autorisation d'activité de soins de longue durée détenue par la SARL Les Jardins de Mar Vivo	SARL LNA SANTE 6 rue des Saumonières 44300 Nantes	Institut Médicalisé de Mar Vivo Chemin du Mar Vivo aux Deux Chênes BP 232 83500 La Seyne Sur Mer
------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Dr GIUNTA – Avis favorable

Votants : 24  
 Abstentions : 0  
 Défavorables : 0  
 Favorables : 24

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

**Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité**

\*\*

2014 A 027	Demande d'autorisation de confirmation de l'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation adultes sous la modalité de prise en charge des affections de la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance, détenue par la SARL Institut Médicalisé de Mar Vivo	SARL LNA SANTE 6 rue des Saumonières 44300 Nantes	Institut Médicalisé de Mar Vivo Chemin du Mar Vivo aux Deux Chênes BP 232 83500 La Seyne Sur Mer
------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Dr GIUNTA – Avis favorable

Votants : 24  
 Abstentions : 0  
 Défavorables : 0  
 Favorables : 24

En l'absence de questions, la présidente fait passer au vote.

**Avis de la CSOS : Avis favorable à l'unanimité**

\*\*

2014 A 029	Demande d'autorisation de transfert géographique de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation indifférencié en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour	Centre hospitalier Intercommunal Toulon La Seyne Sur Mer 54 rue Henri Sainte Claire Deville CS 31412 83056 Toulon Cedex	Centre hospitalier Intercommunal Toulon La Seyne Sur Mer Centre hospitalier George Sand Avenue Jules Renard 83507 La Seyne sur Mer Cedex
------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Dr GIUNTA – Avis favorable.

Votants : 24  
 Abstentions : 9  
 Défavorables : 0  
 Favorables : 15

Mme BEURAIN demande si le transfert géographique est déjà effectif.  
 Le Dr GIUNTA le confirme. C'est un dossier de demande de transfert géographique oublié par le promoteur, pourtant bien sensibilisé aux transferts.  
 Mme BEURAIN remarque que l'avis favorable sollicité auprès de la CSOS est donc donné a posteriori. Cette indulgence pourrait être sollicitée par d'autres promoteurs dans la même situation.  
 M. BUDET pense que les établissements de santé ne peuvent se prévaloir de l'erreur du Centre hospitalier.  
 Mme BEURAIN demande si la modalité SSR indifférencié peut être exercée en hospitalisation de jour selon la formule « et/ou » comme en SSR mention spécialisée.  
 Mme GERMAIN précise que la décision d'autorisation contenait la rédaction « et/ou » et que la visite de conformité réalisée, a constaté l'exercice de l'activité de SSR indifférencié en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour.  
 M. HANRIAT propose à la CSOS l'abstention de voter puisqu'il s'agit d'un avis demandé a posteriori.



Si la CSOS vote positivement, cela fera jurisprudence.  
La présidente plaide l'indulgence, et la liberté de vote.  
Le centre hospitalier a déménagé de nombreuses fois.

**Avis de la CSOS : Avis favorable**

\*\*

**5° - Présentation des travaux sur les hospitalisations potentiellement évitables**

M. Henri CLAVAUD, responsable du service études et évaluations de la DDPRS présente des travaux sur les hospitalisations potentiellement évitables : [cf. annexe 1 de ce compte-rendu.](#)

\*\*\*\*

**La séance est levée vers 15 heures 30.**

La présidente de la  
Commission spécialisée d'organisation des soins

Sylvia BENZAKEN



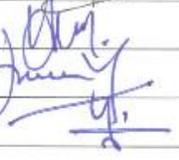
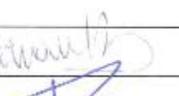
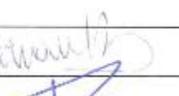
Compte-rendu de la réunion du 3 mars 2014

Commission spécialisée de l'Organisation des soins

Embarquement des membres

Réunion du 03/03/2014

Dénomination des collèges	Collège	CRSA	Titulaires	Embarquement	Pouvoir	Signature	Suppléants ou représentants	Embarquement	Signature
Président CS Organisation des soins	Président		BENZAKEN Sylvia (Dr), CME CHU de Nice	Présente					
Vice-président CS Organisation des soins	Vice-président		ESCOJIDO Henri (Pr), Président de la conférence régionale des CME de l'hospitalisation privée PACA	Présent					
<b>LISTE DES MEMBRES CSOS PAR ORDRE ALPHABETIQUE</b>									
a) Organisations syndicales de salariés représentatives	4°	1	ABBATI Patrick, représentant CFDT	Présent			THURN Françoise, représentant CFDT		
a) Organisations syndicales représentatives des artisans, commerçants et professions libérales	4°	1	ALBARRAZIN Pierre, représentant de l'UNAPL				GALVEZ Jean Pierre, administrateur de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat		
f) Institutions accueillant des personnes âgées	7°	1	AMARANTINS Jean Christophe, JCM Santé Audegne SYNERPA	Excusé	Procurator confié à M. Vouriz		CHETON Claude, EMFRA Croixes SYNERPA		
b) Les 6 PCS ou représentant	1°	1	AMEL Michel (Dr), vice président du conseil général des Bouches du Rhône, délégué à la protection de l'enfance, la pédiatrie sanitaire et la protection maternelle et infantile	Excusé			SPORTELLLO Josette, conseillère générale des Bouches du Rhône		
c) Groupements de communes	1°	1	ALCIBERT TROIN Olivier, président Communauté d'agglomération Daxoisaises				en cours de désignation		
k) Médicos responsable SAMU/SMUR	7°	1	AUFFRAY Jean Pierre (Pr), délégué régional des Samu de France et responsable du Samu des Bouches du Rhône				TERRAMOREL Luc (Dr), délégué régional de l'AMUF		
a) Organisations syndicales de salariés représentatives	4°	1	En cours de désignation, en remplacement de Pierre-François VALLINO (Dr, démissionnaire)				En cours de désignation, en remplacement de Jean-Bernard ROCHE, démissionnaire		
h) Organisations pluriprofessionnelles d'employeurs recensement	4°	1	BEAURAIN Sophie, représentante MEDEF PACA	Présente			NEUROT Daniel, représentant MEDEF		
iii) Etablissements publics de santé	7°	1	BENAISSA Mohamed (Dr), président CME CH Aix				BROGLIA Jean Marc (Dr), président CME CH Avignon		
iii) Etablissements publics de santé	7°	1	BENZAKEN Sylvia (Dr), CME CHU de Nice			Présidente	SAMUELAN Jean Claude (Dr), CME APHM		
c) Internes en médecine	7°	1	BERNABEU Nicolas, syndicat autonome des Internes des hôpitaux de Marseille (SAMIH)	Présent			MUNCK Stéphane, président de la Représentation nationale des internes de médecine générale (RUM MG)		
iii) Etablissements publics de santé	7°	1	BOUFFIES Jobi, directeur CH du Pays d'Aix	Excusé			ROUSSEAU Jean Christophe, directeur du CH de la Doune de Draguignan	Présent	
a) Associations agréées représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique	2°	1	BRIUN Philippe, Assynica / OISE Paca	Excusé	Procurator confié à M. Hannat		ANDRE Robert, Fédération nationale Les Aînés d'Oraux		
iii) Etablissements publics de santé	7°	1	BUCET Jean Michel, directeur général adjoint APHM	Présent			DAUMASSO Richard, directeur CHI des Alpes du Sud		
h) Réseau de santé	7°	1	CLUQUET D'ORVAL Alexandra (Dr), médecin coordonnateur responsable du réseau de gériatrie GIRONDES 06				GRIGNON Céline (Dr), coordonnateur réseau Daxois		
c) Membres des instances régionales des professionnels de santé	7°	1	COVES Dominique, présidente de la fédération nationale des infirmiers				MUNNI Thierry, fédération nationale des infirmiers		
a) Organisations syndicales de salariés représentatives	4°	1	DESCAMPS André, représentant CGT FO				TRIBOULLARD Pierre, représentant CGT FO	Présent	
c) Mutualité française	5°	1	DEVOUGE Marc, vice président de la mutualité française Provence Alpes Côte d'Azur	Présent	Procurator confié à Mire Meyer		En cours de désignation en remplacement de Simone DINICCLA, DCC		

Dénomination des collèges	Collège	CRSA	Titulaires	Emargement	Pouvoir	Signature	Suppléants ou représentants	Emargement	Signature
a) Associations de retraités et personnes âgées	2°	1	DUMONT Robert, Vice président du CODERPA des Alpes Maritimes				COLLIER Jacques, Vice président du CODERPA du Var		
b) Etablissements privés de santé à but lucratif	7°	1	ESCOJIDO Henri (Pr), Président de la conférence régionale des CME de l'hospitalisation privée PACA			Vice président	STRONZINI Paul (Dr), Président de la CME du Centre de Claysse Résidence du Parc Marzelle	Excusé	
c) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7°	1	FAURE Charles, Président Syndicat général des pharmaciens des Bouches du Rhône				PALON Annie, Présidente Syndicat des pharmaciens du Vaucluse		
d) Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail - Branche A - AS*	5°	1	FLAVENT Emile, directrice cabinet par intérim, direction assurance maladie et action sociale				SERVENT Pascal, sous directeur assurance maladie et action sociale		
e) Etablissements privés de santé à but non lucratif	7°	1	GUILLET Patrick, directeur administratif Institut Arnaud Tzanak St Laurent du Var	Présent			DALMAS Jean Luc, directeur Hôpital Ambroise Paré/Paul Desbret Marseille	Excusé	
f) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7°	1	GIROLA Jean François (Dr), médecin généraliste, président de l'URPS M. PACA	Excusé			SAMANA Philippe (Dr), médecin radiologue, URPS M. PACA	Présent	
g) Organismes ayant comme représentants des exploitants agricoles	4°	1	GROSSO Jean Pierre, Chambre régionale d'Agriculture PACA				VERNET Bernard, Chambre régionale d'Agriculture PACA		
h) Associations des personnes handicapées et de leurs familles, dont l'association handicapée	2°	1	GUJDES Monique, APEI Avignon	Présente			SUAREZ Michel, APAJ des Alpes de Haute Provence, représentant l'URAPAJH		
i) Associations agréées représentant les usagers dans les services hospitaliers ou de soins publics	2°	1	HANRIAT Philippe (Dr), Alliance Maladies Rares/CIS PACA	Présent	Procurator reçu de M. Brun		OSTRIC Serge, PUJOL 13 CUCV		
j) Organismes de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé	6°	1	HUGONNIER Raymonde, Présidente Promo Soins Toulon	Présente			FLOQUE Guilaine, IDE et membre du CA Promo Soins		
k) Représentants des conférences de territoires	3°	1	JARORY Jean Pierre, représentant de la conférence de territoire des Alpes Maritimes	Présent			LAPIANA Jean Marc, représentant de la conférence de territoire des Bouches du Rhône		
l) Services représentatifs d'incendie et de secours	7°	1	JORDA Luc (Colonel), chef de département des services d'incendie et de secours des Bouches du Rhône	Présent			BARBERS Jacques (Médecin Colonel), chef du service de santé et de secours médical, Service d'incendie et de secours des Alpes Maritimes		
m) Ordre des médecins	7°	1	LE GALL Jean Luc (Dr), président du Conseil régional de l'Ordre des Médecins	Excusé	Procurator donné à M. Sebban		GROS Mathie (Dr), vice président du Conseil régional de l'Ordre des Médecins		
n) Etablissements privés de santé à but lucratif	7°	1	MAURIZI Jean Louis, Président de la FHP Sud est	Présent	Procurator reçu de M. Amarantini		BRINCAT Bernard, Clinique St Georges Nice		
o) Institutions nouvelles des personnes âgées	7°	1	MEYER Géraldine, conseillère technique URICPSS	Excusée	Procurator donné à M. Davouze		DEBELLE François, directeur URICPSS		
p) Centres de soins, maisons de santé et pôles de santé	7°	1	MOUREN Jean Pierre (Dr), secrétaire de la fédération régionale des maisons et pôles de santé				MICHE Lionel, secrétaire de la FomcaPACA		
q) Associations de professionnels des soins	7°	1	MUSCAT Bernard Christian (Dr), président de l'association des Médecins Généralistes du Grand Avignon				FILIPPI Simon (Dr), Président de la Maison médicale de garde du Gapepexis		
r) Organismes de l'observation de la santé, de l'évaluation et de la recherche	6°	1	ORADIA Yolande (Dr), directrice de l'ORS PACA				VERGER Pierre (Dr), directeur adjoint de l'ORS PACA		
s) Conseillers régionaux	1°	1	POLSKI Leticia, conseillère régionale	Excusée			MIRAUCHAUX Christine, conseillère régionale		
t) Etablissements privés de santé à but non lucratif	7°	1	QUIBUJEL Philippe (Dr), Hôpital Léon Bérard Hyères				CHALABREYSSE Jean Pierre (Dr), Médecin Catholique de Provence l'Étoile Puyricard		
u) Etablissements d'activités d'hospitalisation à domicile	7°	1	REMANT DOLE Fabienne, déléguée régionale FNEHAD PACA, directrice de Soins Assistance Marseille				GUILHAWAT Pierre, directeur de l'H-ADAR		
v) Membres des unions régionales des professionnels de santé	7°	1	SEBBAN Remy (Dr), médecin généraliste, URPS	Présent	Procurator reçu de M. Le Gall		LEBLAUD Denis (Dr), chirurgien orthopédiste, URPS		



Compte-rendu de la réunion du 3 mars 2014

Commission spécialisée de l'Organisation des soins

Emargement des membres

Réunion  
du 03/03/2014

Dénomination des collèges	Collège	CRSA	Titulaires	Emargement	Pouvoir	Signature	Suppléants ou représentants	Emargement	Signature
1) Organisations syndicales des médecins des EPIC	7 <sup>e</sup>	1	STOJIDI Philippe (Dr), chef de service Biologie médicale, Intersyndicats PH.C.H d'Aubagne	Présent			BERTOCCHO Marie-Hélène (Dr), pharmacienne, Intersyndicats PH.CHS Montpellier Aix en Provence		
4) Etablissements publics de santé	7 <sup>e</sup>	1	TORRES Dolores Line (Dr), présidente CME CH Economie Touraine Marseille				D'AMORE Marjorie (Dr), présidente CME CH Montpellier Aix en Provence		
2) Communes	1 <sup>er</sup>	1	TUBIANA Danièle, adjointe maire de Grasse, Alpes Maritimes	Présente			ACARDI Gilles, maire de Cupes les Pins, Bouches du Rhône		
3) Transporteurs sanitaires	7 <sup>e</sup>	1	WOLFF Mélanie, Ambulances Provence Alpes Bouches du Rhône	Excusé			CABRITA Anselmo, Var Assistance	Excusé	